



Mesures conservatoires : entretien jardin

Par **Moujick**, le **21/04/2013** à **17:34**

Bonjour,
des acheteurs viennent de signer un compromis de vente d'une maison que mes frères et moi vendons (indivision). La signature définitive n'interviendra que dans 1 mois et demi au mieux. Mes frères ne veulent pas entretenir le jardin (4000 m²)et ont refusé le devis d'entretien que j'avais fait faire à l'automne. La végétation redémarre.
Puis-je faire intervenir la société sous couvert des mesures conservatoires bien que le compromis ait été signé ?
Merci pour votre réponse.

Par **moisse**, le **21/04/2013** à **18:16**

A moins qu'il s'agisse d'un jardin paysager installé par un architecte, on ne peut pas arguer de mesures conservatoires pour éviter des dommages définitifs, une dégradation irréversible.
Mais ce n'est mon opinion

Par **Moujick**, le **23/04/2013** à **16:03**

Merci pour votre réponse, et merci pour m'avoir appris un nouveau mot.
Cordialement.

Par **moisse**, le **24/04/2013** à **09:26**

Quoiqu'il en soit, j'étais en syzigie avec votre position.
:-)